

Mediapart

Les sportifs sont-ils racifs?

05 Mai 2011 Par [Antoine Perraud](#)

« Je pense donc que le mot dégénéré, s'appliquant à un peuple, doit signifier et signifie que ce peuple n'a plus la valeur intrinsèque qu'autrefois il possédait, parce qu'il n'a plus dans ses veines le même sang, dont des alliages successifs ont graduellement modifié la valeur; autrement dit, qu'avec le même nom, il n'a pas conservé la même race que ses fondateurs; enfin, que l'homme de la décadence, celui qu'on appelle l'homme dégénéré, est un produit différent, au point de vue ethnique, du héros des grandes époques. »

Arthur de Gobineau : [Essai sur l'inégalité des races humaines](#) (1853-1855)

« Sans naturellement s'abaisser à l'esclavage ou même à une forme adoucie du servage, la race supérieure a parfaitement raison de refuser à la race inférieure certains privilèges de la vie civilisée. »

Pierre de Coubertin : [The Review of the Reviews](#) (avril 1901)

Le sport moderne fut souvent la continuation du racisme par d'autres moyens. Le père de la renaissance olympique (en 1896 aux Jeux d'Athènes), le baron Pierre de Coubertin (1863-1937), gorgé de Gobineau, y allait franco : *« Les races sont de valeur différente et à la race blanche, d'essence supérieure, toutes les autres doivent faire allégeance. »* Se définissant comme un « colonial fanatique », Coubertin en tirait les conséquences : *« La théorie de l'égalité des droits pour toutes les races humaines, conduit à une ligne politique contraire à tout progrès colonial. »*

Lors des troisièmes Olympiades (1904) à Saint Louis aux États-unis d'Amérique, l'État raciste hôte organise des « journées de l'anthropologie », avec au programme des compétitions entre Pygmées, Esquimaux, Apaches (on exhibe le vieux Geronimo, 75 ans), Patagoniens, Négritos des Philippines, Ainous du Japon, Zoulous et autres Baloubas d'Afrique centrale. Les performances sont jugées

médiocres. Les Pygmées sont décrétés inaptés à tout exercice physique, à l'exception du lancer de boue.

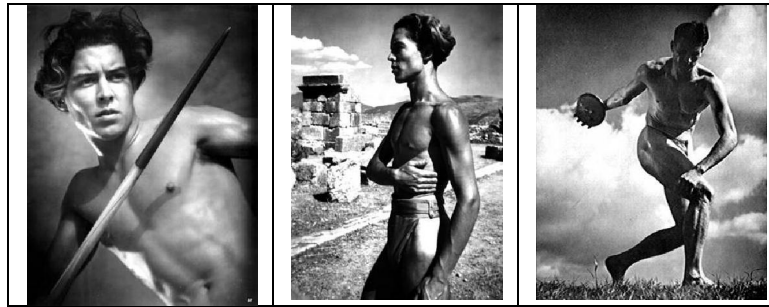
Le racisme de Coubertin s'exprime à merveille dans son *Ode au sport*, composée pour la V^e Olympiade de Stockholm en 1912 : « *Ô Sport, tu es la Fécondité ! Tu tends par des voies directes et nobles au perfectionnement de la race en détruisant les germes morbides et en redressant les tares qui la menacent dans sa pureté nécessaire.* »

Écœuré par le laxisme ethnique des JO en dépit de ses remontrances, meurtri par l'arrivée à ses yeux inadmissible des femmes aux Jeux d'Amsterdam en 1928 (« *le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs* »), le baron se rapproche, une fois les nazis au pouvoir en 1933, du comité olympique allemand, qui partage son obsession de la pureté. Une feuille hitlérienne, le *Völkischer Beobachter*, affirme ainsi, en 1932 : « *On peut malheureusement constater de nos jours que les hommes libres doivent souvent disputer la palme de la victoire à des noirs esclaves, à des nègres. C'est une honte et un avilissement sans pareil de l'esprit olympique et les anciens Grecs se retourneraient sûrement dans leur tombe s'ils savaient ce que les hommes modernes ont fait de leurs jeux nationaux sacrés.* »

Hitler propose, vainement, la candidature de Coubertin au prix Nobel de la Paix, pour services rendus aux [JO de 1936](#) à Berlin. L'organisation de ces festivités sportives avait été confiée à la République de Weimar en 1931. Cinq ans plus tard, le régime national-socialiste en profite à bloc. Un homme ose s'opposer à cette « *exploitation sordide des Jeux* » : Ernest Lee Jahncke. Ce citoyen américain, républicain bon teint, est exclu du Comité international olympique (occurrence unique) en juillet 1936. Le pro-nazi yankee Avery Brundage lui succède (il présidera le CIO de 1952 à 1972).

L'Amérique raciste ne veut voir que du feu à Berlin, en août 1936. Et le président Roosevelt, soucieux d'assurer sa réélection en ne fâchant pas son Sud profond, refuse de recevoir Jesse Owens, l'athlète noir dont les victoires ont contrarié les théories racistes du III^e Reich.

Exemple moins connu : le Coréen Son Ki-chong remporta l'épreuve du marathon. Le Japon, qui avait colonisé la péninsule coréenne en 1910 et traitait sa population en sous-hommes, avait nipponisé le nom du sportif en Son Kitei. Celui-ci inclina douloureusement la tête sur la plus haute marche du podium, pour signaler qu'il était sous le joug; il tenta de camoufler les insignes du Japon sur son maillot; il répéta qu'il était coréen aux journalistes qui l'interviewaient, mais ne voulaient rien savoir.

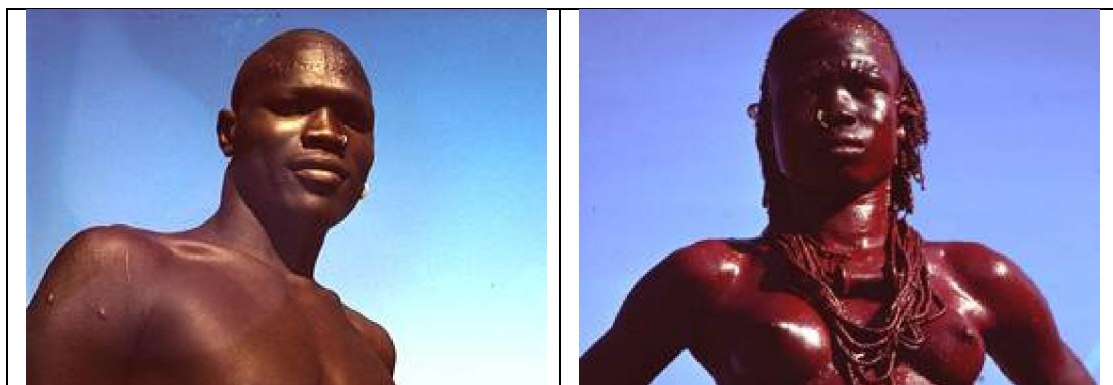


L'heure était aux Dieux du stade (1938) que Leni Riefenstahl, grande prêtresse hitlérienne du Triomphe de la volonté, devait mettre deux ans à monter. Le film est dédié à Pierre de Coubertin :

http://www.youtube.com/watch?v=0Xa1FfTJXbY&feature=player_embedded

« Principe de la pratique séparée des sports »

Après la guerre, Leni Riefenstahl (1902-2003) pousse la perversion esthétique jusqu'à retourner comme un gant son racisme. Elle envisage, dans un paradoxe malsain fustigé par Susan Sontag, les Noubas du Soudan comme des sur-hommes indépassables, sinon des SS de substitution.



Sa danse nuptiale autour de ces citadelles de la planète qu'elle s'est choisies ravale la peau noire au niveau d'un réceptacle à fantômes. Leni Riefenstahl continue de racialiser à outrance, pistant l'animalité sous couvert de magnifier les corps. Sa négrophilie délirante, qui n'est qu'une haine inversée, rejoint les préjugés à rebours sur la supériorité génétique des athlètes noirs. En se construisant ainsi son jardin d'ébène, l'ancienne égérie de Hitler déserte le terrain du racisme officiel nazi, dont l'Afrique du Sud prend le relais à partir de 1948; quand les nationalistes afrikaners, ivres de ségrégation, arrivent au pouvoir.

La politique d'apartheid met le sport sous la coupe de sa législation pointilleuse et obsessionnelle. La séparation des « races » oblige les Blancs et les non-Blancs à organiser leurs activités sportives séparément, avec interdiction d'être affiliés aux mêmes clubs. Les publics sont eux-mêmes dissociés en fonction de critères ethniques. Les compétitions interraciales apparaissent inadmissibles au plus haut niveau, ainsi qu'en témoigne un discours du premier ministre afrikaner John Vorster, avant les Jeux olympiques de 1968 : *« À quiconque déclare, dans ce pays ou à l'étranger, qu'il n'entrera en rapport avec nous que si nous sommes disposés à renoncer au principe de la pratique séparée des sports en vigueur en Afrique du Sud, je répondrai catégoriquement que, pour convaincu que je sois de l'importance de ces relations sportives, je ne suis pas disposé à payer ce prix. »*

Une telle intransigeance se manifeste lors de visites d'équipes étrangères. En 1959, les footballeurs brésiliens renoncent à jouer en apprenant que deux Noirs de leur équipe ne seraient pas autorisés à pénétrer sur le terrain. En 1967, les All Blacks de Nouvelle-Zélande annulent leur venue quand Pretoria leur interdit d'aligner deux rugbymen maoris. Le « grand architecte de l'apartheid », Hendrik Verwoerd (1901-1966), déclare en 1965 : *« De même que nous nous soumettons à leurs coutumes, nous attendons des étrangers qu'ils respectent les nôtres et s'y adaptent lorsqu'ils viennent chez nous. »*

L'Afrique du Sud est exclue des Jeux de Tokyo en 1964, mais le CIO, arguant de progrès et de concessions notables, se déclare favorable à une réintégration en 1968 pour les Jeux de Mexico, avant de se raviser face à la bronca internationale.

Le [rugby français](#), pour sa part, vole avec constance au secours du pays de l'apartheid. Ayant pourtant vu de quoi il retournait lors de deux tournées en 1958 et en 1964, le XV de France remplace au pied levé, en 1967, les All Blacks néo-zélandais, brisant ainsi l'isolement sportif de l'Afrique du Sud (d'autres déplacements suivent en 1971, 1975 et 1980).

Le président de la Fédération française de rugby, Albert Ferrasse, peut se targuer d'obtenir, lors de la tournée de 1971, en gage de sa collaboration, le droit exceptionnel d'inclure dans la sélection nationale Roger Bourgarel, trois-quarts aile toulousain d'origine antillaise, que la presse française surnomme *« la flèche noire »*.

« Qui est l'homme de couleur? »

Cette manie des surnoms - décalcomanies linguistiques appliquant la couleur de sa peau sur chaque être appréhendé comme exotique -, un poème de Senghor, *Cher frère blanc*, lui fait un sort définitif :

Quand je suis né, j'étais noir,

Quand j'ai grandi, j'étais noir,

Quand je suis au soleil, je suis noir,

Quand je suis malade, je suis noir,

Quand je mourrai, je serai noir.

Tandis que toi, homme blanc,

Quand tu es né, tu étais rose,

Quand tu as grandi, tu étais blanc,

Quand tu vas au soleil, tu es rouge,

Quand tu as froid, tu es bleu,

Quand tu as peur, tu es vert,

Quand tu es malade, tu es jaune,

Quand tu mourras, tu seras gris.

Alors, de nous deux,

Qui est l'homme de couleur?



Le 17 octobre 1968, les Noirs refusent d'être tolérés dans un espace qui les réduit à la seule dimension que leur accorde le regard des maîtres. Lors des Jeux olympiques de Mexico, Tommie Smith et John Carlos, premier et troisième au 200m, s'accaparent le podium; le poing ganté de noir brandi en un signe de hardiesse universelle. Le pro-nazi américain de 1936, Avery Brundage, président du CIO, les exclut à vie des JO et exige leur suspension de l'équipe américaine. Mais le bien est fait. Les Noirs passent de la position défensive au défi. Les voici

qui s'affranchissent de leur statut d'athlètes de service, dans un pays longtemps esclavagiste puis ségrégationniste. Leur geste illustre la préface de Jean-Paul Sartre aux *Damnés de la terre* de Frantz Fanon, que publie François Maspero en 1961 : « *Cette violence irrépressible, [écrivait le philosophe](#), n'est pas une absurde tempête, ni la résurrection d'instincts sauvages, ni même un effet du ressentiment : c'est l'homme lui-même se recomposant.* »

Dans la dernière décennie du XX^e siècle, avec la fin des tensions relatives à l'affrontement Est-Ouest, avec l'écroulement de l'apartheid puis la hauteur de vue et d'action de Nelson Mandela, la marche du sport, malgré quelques supporters racistes unanimement jugés arriérés, semble rejoindre l'irénisme des cinq anneaux enlacés symbolisant l'Olympisme moderne, cent ans après sa renaissance.

En 1998, la Coupe du monde de football marque l'acmé de ce mouvement dans l'Hexagone. Alain Peyrefitte exulte dans *Le Figaro* : « *La France est multiraciale, et elle le restera. Le Forézien Jacquet, le Kabyle Zidane, le Guadeloupéen Thuram, le Pyrénéen Barthez, l'Africain Desailly [...] À quoi bon passer tous nos merveilleux champions au fil de leur lignage ? C'est une fierté française qu'ils nous ont rendue, qu'ils nous ont offerte en modèle à l'univers.* »

Après le 11 septembre 2001, le sport obéit à la tectonique des pulsions mondiales, à l'unisson d'une géopolitique des émotions. L'époque attise les crispations identitaires. Le Nord se persuade de nourrir des serpents du Sud en son sein. Les nations repues se cherchent chacune leur [cinquième colonne](#). Les vieux réflexes racistes reprennent du galon dans la confusion et la régression.

Aux entraîneurs tête-en-l'air, aux sélectionneurs négligents, aux directeurs techniques évaporés, rappelons ce qu'écrivait voilà bientôt soixante ans, un siècle après l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau, Claude Lévi-Strauss dans [Race et histoire](#) (1952) : « *En refusant l'humanité à ceux qui apparaissent comme les plus "sauvages" ou "barbares" de ses représentants, on ne fait que leur emprunter une de leurs attitudes typiques. Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie.* »

Lire, sous l'onglet « Prolonger », les bonnes intentions antiracistes que le monde du sport a, toutefois, inscrites sur ses frontons...

Prolonger :

Cinquième des six « Principes fondamentaux de l'Olympisme » :

« Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique. »

Lors de la conférence contre le racisme organisée à Buenos Aires le 7 juillet 2001, la FIFA (Fédération internationale de football association), pour la première fois de son histoire, a pris clairement position. Elle a exhorté les peuples et les structures dans le monde entier à partager leur expérience afin de trouver des solutions efficaces. Elle a établi des alliances avec des ONG telles « Kick it out » en Grande-Bretagne, « Never again » en Pologne, « Buendnis Aktiver Fussball Fans » en Allemagne, « Fair play » en Autriche, « Progetto ultra » en Italie, qui luttent toutes contre la discrimination raciale dans le sport. Elle s'est rapprochée de plusieurs organisations internationales telles que l'ONU, l'UE, l'Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes dans le sport.

Après la conférence de Buenos Aires, il a été convenu :

- Que les entraîneurs et les officiels des clubs imposent des sanctions effectives aux joueurs nourrissant ou tolérant toute forme de comportement racial dans le terrain, dans la vie privée ou publique.
- Que les arbitres soient de plus en plus vigilants en ce qui concerne les gestes ou les offenses verbales de nature raciste entre joueurs, arbitres et supporters.
- Que les instances du Football à tous les niveaux assurent une équité raciale dans l'engagement ou la sélection des individus dans les secteurs d'activité liés au football.
- Que les gouvernements collaborent avec les organisateurs et les autorités du football et leur apportent un soutien sans faille dans leur effort.
- Que les supports du football soutiennent les organisateurs et les autorités civiles dans leurs efforts d'identification et d'éradication d'éléments raciaux infiltrés dans le football.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a procédé aux recommandations suivantes à l'attention des gouvernements, pour lutter contre le racisme dans le sport (le 19 mars 2009 à Strasbourg), demandant aux quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe, en vue de garantir l'égalité des chances dans l'accès au sport pour tous :

- d'inviter les fédérations sportives et les clubs sportifs à reconnaître que le racisme pose un problème important dans le sport et d'adopter et d'appliquer des mesures d'autorégulation, des mesures disciplinaires et des mesures de sensibilisation pour traiter ce problème ;
- d'encourager les arbitres à réagir de manière appropriée lorsque des supporters ou des athlètes adoptent des comportements racistes, en imposant des mesures et sanctions adéquates, notamment en décidant de suspendre des compétitions ;
- de sensibiliser les agents des forces de l'ordre et les stadiers au problème du racisme dans le sport et de les former sur la manière d'identifier, de traiter et de prévenir les comportements racistes lors d'événements sportifs ;
- d'engager des poursuites à l'encontre des personnes qui adoptent des comportements racistes lors d'événements sportifs ou dans ce contexte ;
- d'organiser et financer de vastes campagnes de sensibilisation antiraciste pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport ;
- de former une coalition contre le racisme dans le sport, rassemblant tous les parties prenantes dans ce domaine, notamment les ministères de l'Éducation et de sport, les fédérations nationales et internationales de sport, les clubs sportifs, les athlètes, les unions des arbitres et des entraîneurs, les autorités locales, les écoles, les organes nationaux de lutte contre la discrimination, les organisations de minorités, les ONG des sports et de lutte contre le racisme, les sponsors et les médias.

ONU, mars 2010/ Conseil des droits de l'homme. Treizième session. Point 9 de l'ordre du jour : le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée - suivi et application de la déclaration et du programme d'action de Durban

(http://www.mediapart.fr/files/A_HRC_13_L_26.pdf pour lire le document en PDF).

Source TERRA : <http://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/010511/les-sportistes-sont-ils-racifs>